

Question présentée par la députée :

M^{me} Isabelle Pasquier

Date de dépôt : 9 avril 2019

Question écrite urgente

Quelle suite donner au suicide d'un jeune adulte au centre de l'Etoile ?

Mercredi 27 mars 2019, A. R. H., un jeune homme de 18 ans, résidant au centre de l'Etoile depuis l'âge de 15 ans, a mis fin à ces jours. Il est décédé vendredi 29 mars aux HUG. Trois tentatives de suicide de jeunes migrants à Genève ont semble-t-il eu lieu durant la même semaine.

Ces jeunes adolescents ont quitté leur famille et leur pays, fuit la guerre, traversé des milliers de kilomètres dans des conditions dangereuses et éprouvantes, faisant preuve d'une volonté de vivre qui impressionne et force l'admiration.

La vie qu'ils rencontrent chez nous est forcément très différente de ce qu'ils ont connu et imaginé. Vulnérables, ils arrivent seuls, dans un milieu dont ils ne connaissent ni la langue, ni les coutumes, ni les codes.

« L'Etoile, c'est comme une prison », selon le témoignage de jeunes qui y séjournent. Lieu anonyme, foyer cerné de barrières, fouilles et contrôles à chaque passage, conditions de vie rudimentaires, isolement, humiliations quotidiennes, présence plus marquée des agents de sécurité que des assistants sociaux. Mais c'est surtout l'incertitude quant à leur devenir et le manque de perspective qui les pèsent.

« A. R. H, il était toujours souriant. C'est le système qui l'a tué. » Ces mots sont ceux de jeunes qui l'ont côtoyé.

Au-delà de la tristesse, il y a la nécessité de comprendre.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de répondre aux nombreuses questions suivantes :

- *Un moment de recueillement au centre de l'Etoile ou dans un autre lieu invitant non seulement les jeunes du centre, mais également ses ami-e-s et connaissances, les professionnels ayant côtoyé A. R. H. au foyer, à l'école, dans l'administration, les bénévoles, les familles relais ainsi que la société civile proche de ces jeunes est-il prévu ?*
- *Une discussion avec les jeunes résidents sur leurs suggestions et propositions pour améliorer leurs conditions de vie a-t-elle été envisagée / serait-elle envisageable ?*
- *Une analyse des manquements dont témoigne ce drame sera-t-elle rapidement mise en œuvre ?*

- *Combien de tentatives de suicide au cours des 24 derniers mois à l'Etoile et dans les centres collectifs d'hébergement du canton ?*
- *Quel est l'encadrement supplémentaire mis en place lorsqu'un jeune commet un acte de violence à l'encontre de lui-même ?*
- *Combien de jeunes logés dans le centre ont été suivis ou hospitalisés à l'unité Malatavie durant les 24 derniers mois ? Quel suivi supplémentaire est proposé à leur retour à l'Etoile après un tel séjour ?*
- *Lorsqu'un acte de violence est commis à l'égard d'un tiers, quel accompagnement et quelle prise en charge sont proposés, hormis la sanction prévue ?*

- *Les barrières autour du centre sont-elles indispensables ?*
- *Quelle est la formation dispensée aux agents de sécurité travaillant à l'entrée du centre ? Des brimades et autres comportements choquants et inadéquats ont été portés à notre connaissance, une problématique peu mentionnée dans le rapport de la Cour des comptes.*
- *Comment s'explique la présence d'agents de sécurité à l'entrée ? Y a-t-il des Securitas ou Protectas également à l'entrée des foyers pour mineurs placés ?*
- *Quel est le coût de la présence des agents de sécurité à l'entrée du centre ? Comment cette présence s'explique-t-elle puisque du personnel social formé est présent 24h/24 dans le centre ?*

- *Suite à l'audit de la Cour des comptes, quelles mesures ont déjà pu être mises en place ? Le Conseil d'Etat constate-t-il une amélioration ?*
- *Le 3 avril, communiquant sur ce décès, l'Hospice général a indiqué « une fois de plus l'importance d'aboutir à une politique coordonnée entre les nombreux acteurs étatiques impliqués pour clarifier la répartition des rôles et des moyens mis à disposition de l'accompagnement des jeunes RMNA et ex-RMNA ». Quelle priorité sera mise et dans quels délais ?*
- *Qu'en est-il de la préparation au passage à la majorité, un dispositif est-il en place ou prévu ?*
- *En plus de la collaboration entre les départements, de nombreuses associations, familles et personnes se mobilisent auprès des jeunes. Comment est organisée la collaboration avec le réseau associatif et la société civile ? Un réseau a-t-il été créé ? Des supervisions et moments d'échanges sont-ils prévus ? Les rôles des uns et des autres ont-ils été clarifiés ?*

Ces éléments ont été réunis sur la foi d'échanges, tant avec des jeunes qui sont dans le centre ou y ont vécu qu'avec des familles relais de Carouge, actives auprès de ces jeunes.

NB. J'invite le DIP à adapter son modèle d'annonce de décès dans la presse en fonction des situations. Référencer à la famille était dans ce cas particulièrement peu adapté.